



LA DOUANE FRANÇAISE EN BREF

SOMMAIRE

- Missions
- Moyens
- Organisation
- Activité

La douane est une administration de régulation des échanges, chargée de faciliter et de sécuriser les flux de marchandises. Elle s'adapte en permanence aux évolutions du commerce et au transport des marchandises pour jouer pleinement son rôle de régulation économique au service des entreprises et, au-delà, de l'ensemble de la collectivité nationale.

La douane d'aujourd'hui s'inscrit, en effet, dans un contexte mondial de développement des flux commerciaux, dans le cadre de la mondialisation des circuits économiques et des échanges de biens liés aux déplacements des voyageurs.

Cette mondialisation, sur laquelle s'est appuyée la croissance mondiale au cours des dernières années, s'est accompagnée d'une ouverture économique, culturelle et politique à des zones géographiques nouvelles et elle a été bénéfique à bien des égards. Mais cette mondialisation peut comporter des risques et doit être régulée pour favoriser, notamment, un développement durable.

En premier lieu, **la diversité de nos partenaires économiques nécessite une vigilance accrue**, car ces échanges ont lieu entre pays présentant différents niveaux de développement, de protection du consommateur, de préoccupation environnementale, de régimes fiscaux. Ces différences entraînent un besoin de surveillance permanent pour garantir la loyauté des échanges et la sécurité des citoyens.

En second lieu, **le développement des échanges peut engendrer de nouvelles fraudes**. Profitant d'opportunités inédites, la criminalité, et particulièrement la criminalité organisée, renouvelle ses modes d'action. Elle se trouve ainsi en capacité d'écouler des volumes croissants de produits prohibés, de blanchir les revenus de ses trafics et de constituer une menace accrue pour nos sociétés.

Enfin, de **nouvelles menaces et inquiétudes émergent quotidiennement**, liées par exemple à la pérennité et à la protection de notre environ-

nement, des espèces et des espaces naturels, ainsi que de notre patrimoine culturel.

C'est à partir de ces constats et de ces préoccupations légitimes, qu'une demande de régulation des échanges s'exprime, à laquelle la douane, administration régaliennne organisée autour de la marchandise, est à même de répondre. La douane a adapté son dispositif de contrôle aux frontières intracommunautaires et modernise depuis plusieurs années ses capacités d'intervention.

La douane d'aujourd'hui est d'abord **une administration en prise directe avec la chaîne logistique des opérateurs économiques et mouvements de marchandises**, au travers de flux d'informations entièrement dématérialisés, connus par anticipation et réconciliés en temps réel.

Elle est **une administration capable d'optimiser l'exploitation des informations dont elle dispose**, grâce à un fonctionnement en réseau de l'ensemble de ses fonctions de contrôle associées à des bases de données puissantes et une connaissance préalable des opérateurs économiques.

Elle est aussi **une administration en capacité de veille, de surveillance et d'intervention** sur l'ensemble du territoire, y compris maritime, garantissant la réalisation des contrôles dans des délais rapides et des conditions de sécurité optimales pour ses agents.

Elle est enfin **une administration reconnue pour son expertise et son rôle en matière de protection de l'environnement**, au travers tant de la fiscalité qu'elle applique que de son intervention sur les déchets, les pollutions et les espèces menacées.

Décrire en bref l'activité de la douane française nécessite de rappeler ses missions, de définir ses moyens, et de préciser son organisation, de plus en plus professionnalisée.



Plateforme portuaire

MISSION DE SOUTIEN À LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

La douane a pour mission de fluidifier et de sécuriser les échanges économiques, notamment à l'international, mais également dans l'espace national et européen*.

Elle joue donc un rôle important dans le bon fonctionnement du marché unique européen et dans la régulation de l'économie nationale en :

- facilitant le commerce international au travers de procédures simplifiées et de conseils personnalisés aux entreprises ;
- favorisant la (re)localisation sur le territoire national d'activités dérivées, notamment logistiques, génératrices d'activité et d'emplois ;
- établissant les statistiques du commerce international, utiles aux pouvoirs publics comme aux entreprises ;
- faisant respecter les règles des politiques commerciale et agricole communautaires dans le cadre fixé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), via notamment l'organisation de certains marchés (fruits et légumes), et le contrôle de filières de production (viticulture) ;
- protégeant l'économie contre les pratiques déloyales, telles que le dumping ou les contrefaçons.

* Les 27 Etats membres de l'Union européenne :

Allemagne
Autriche
Belgique
Bulgarie
Chypre
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Slovaquie
Slovénie
Suède

Le développement du commerce mondial nécessite en effet d'assurer plus vite et à moindre coût le dédouanement des marchandises, l'application de la fiscalité pesant sur ces flux, et de traiter les risques nouveaux en adaptant les capacités de régulation.

Pour y parvenir, **la douane française propose aux entreprises des procédures mieux intégrées à leurs contraintes logistiques**, reposant sur une approche globale de la marchandise en mouvement et couvrant les réglementations douanière, fiscale et de protection.

Le soutien de la compétitivité des entreprises à l'international est un axe central de la stratégie de régulation de la douane française. Elle développe et propose une gamme de services dématérialisés gratuits, adaptés aux besoins et aux contraintes des opérateurs du commerce international. Elle s'appuie sur une démarche d'audit, de partenariats et des systèmes d'information pertinents.

MISSION DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dans l'espace sans frontière intérieure du marché unique, ouvert aux échanges avec le reste du monde, la douane assure une mission essentielle de protection contre les grands courants de fraude en :

- luttant contre les grands trafics frauduleux liés à la criminalité organisée, notamment les trafics de stupéfiants, de contrefaçons, de cigarettes, d'armes et d'explosifs, ou des espèces animales et végétales menacées d'extinction ;
- surveillant les mouvements de déchets nuisibles et toxiques à l'intérieur du marché unique ;
- contrôlant la circulation des produits stratégiques civils ou militaires, des produits radioactifs et celle des biens culturels, et en empêchant l'entrée en France de produits dangereux ou non conformes aux normes techniques européennes ;
- luttant contre les fraudes fiscales et douanières dans le secteur commercial ;
- contribuant à la fonction garde-côtes (sauvetage, police des pêches, lutte contre les pollutions marines, protection des espaces maritimes, etc.) ;
- luttant contre les transferts illicites de capitaux et le blanchiment ;
- relevant des infractions de droit commun dans l'exercice de ses contrôles et de ses enquêtes judiciaires.

Saisie de cocaïne



Destruction de cigarettes

Elle contribue donc, en s'opposant aux risques de fraude sur le commerce international, à la sécurité des citoyens, préserve l'environnement, défend les consommateurs et soutient l'économie légale.

Pour y parvenir, la douane française adapte, en permanence, son dispositif de contrôle aux importations illicites qui utilisent le fret commercial et les moyens de transport à des fins frauduleuses ou se dissimulent dans les bagages des voyageurs. Cette politique de lutte contre la fraude et de répression des infractions douanières contribue à la protection de l'environnement, des entreprises et des citoyens, condition d'une économie et de circuits logistiques correctement régulés, où les règles du jeu sont admises et respectées par tous.

La douane exerce ainsi une vigilance constante pour faire appliquer les règles économiques et fiscales, et lutter avec efficacité contre la criminalité organisée.

Les contrôles douaniers ont pour objet de vérifier le respect des mesures de prohibition ou de restriction de circulation portant sur les marchandises et les capitaux. Les interventions de la douane, tant en entrée ou sortie du territoire national qu'à la circulation, lui permettent d'intercepter les marchandises illicites avant leur dispersion sur le marché.

Par leur présence vigilante aux frontières maritimes et aéroportuaires et sur les axes routiers de communication, les services douaniers jouent en outre un rôle majeur dans la gestion des crises affectant la santé publique ou conduisant à la mise en place d'embargos (armes, SRAS, grippe aviaire ou de type A/H1N1, sécurité alimentaire, etc.).

Pour compléter ces contrôles, la douane intensifie la lutte contre la criminalité organisée qui profite de la croissance des échanges et utilise les circuits commerciaux à des fins illicites.

Dans cette perspective, la DGDDI modernise en permanence ses moyens, son organisation et ses techniques de surveillance, afin de répondre à l'évolution rapide du volume des échanges et de s'adapter aux dispositifs de fraude de plus en plus sophistiqués tirant parti des nouvelles technologies.



MISSION FISCALE

La douane perçoit :

- les accises (impôts indirects) sur les tabacs et alcools, les produits pétroliers ;
- la TVA sur les produits importés des pays tiers à l'Union européenne ;
- les droits de douane à l'importation dans l'Union européenne.

Elle participe au contrôle du recouvrement de la TVA dans les échanges intracommunautaires. Elle lutte contre les fraudes au budget communautaire et la contrebande des produits fortement taxés (alcools, tabacs, produits pétroliers), dont elle maîtrise les filières d'approvisionnement.

Mais **la douane française renforce cette mission fiscale classique par un rôle de plus en plus prépondérant dans la lutte contre les nouveaux risques écologiques** : ainsi, elle participe à la mise en œuvre du Grenelle Environnement.

Par ailleurs, **la douane française poursuit activement ses travaux pour dématérialiser et simplifier ses procédures fiscales liées à la viticulture**, ou celles relatives à la **TGAP** (taxe générale sur les activités polluantes).

Prochainement chargée du recouvrement et du contrôle de la nouvelle taxe poids lourds (redevance d'usage sur le réseau routier par les poids lourds), elle participe activement aux réflexions techniques sur l'émergence d'une fiscalité écologique et climatique.



Opération d'hélicoptère

LES EMPLOIS ET LES EFFECTIFS

Les agents des douanes régulent les échanges des marchandises par le contrôle des opérations commerciales et des contributions indirectes (alcools, tabacs, produits pétroliers), et par la surveillance du territoire et de ses points d'entrée, exercée par des agents en uniforme.

L'effectif total en personnels des douanes, toutes catégories confondues, avoisine les 18 000 emplois, répartis globalement en deux secteurs d'activité : celui des « opérations commerciales et de l'administration générale », qui représente plus de 50 % des effectifs, et celui de la « surveillance » avec 45 % environ des agents.

La parité entre hommes (63 %) et femmes (37 %) progresse régulièrement d'une année sur l'autre, au fur et à mesure des recrutements.

LES MOYENS MATÉRIELS

Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, la douane dispose de moyens terrestres, maritimes et aériens en renouvellement constant.

Dans le cadre de son action terrestre, la douane utilise un parc automobile composé de véhicules, de motos, ainsi que de camions scanners mobiles.

Pour ses missions maritimes, elle dispose d'une flotte navale répartie sur l'ensemble des façades maritimes (métropole et outre-mer). Cette flotte est actuellement composée de patrouilleurs garde-côtes de 43 mètres (acquis en 2008), de vedettes garde-côtes de 19 à 32 mètres disposant d'une mobilité et d'une capacité leur permettant d'intervenir rapidement dans la zone contiguë (24 miles des côtes), de vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 mètres, chargées de surveiller l'approche du littoral jusqu'à 24 miles, ainsi que de 3 bateaux écoles assurant la formation des marins.

La mise en service de 2 patrouilleurs garde-côtes permet d'engager les services douaniers dans une nouvelle logique de contrôle et de répondre — dans le cadre de la participation à l'action de l'Etat en mer — aux enjeux d'un trafic maritime en hausse.

La douane maritime se complète de moyens aériens comprenant des avions biturbine (dont 2 équipés Polmar : système de détection de la pollution maritime) et d'hélicoptères de nouvelle génération.

Contrôle du fret aérien

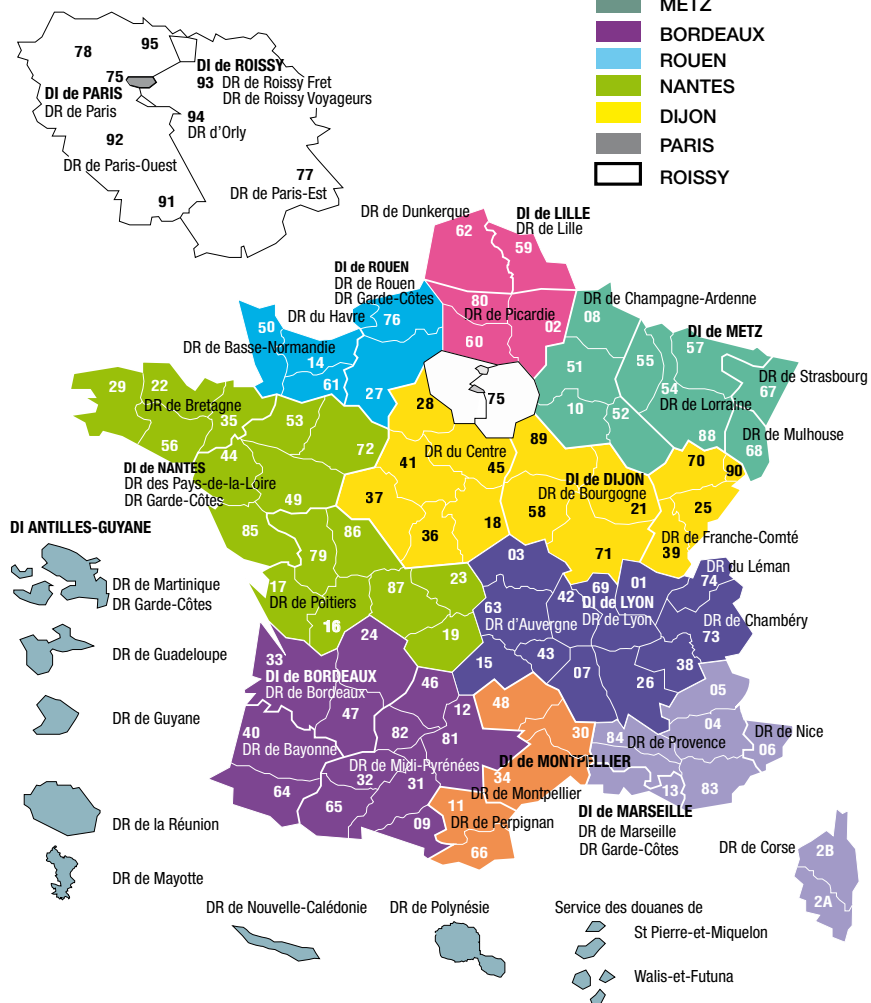


L'ORGANISATION DE LA DOUANE

Les effectifs de la douane française, soit environ 18 000 agents, sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, dans un maillage d'environ 200 bureaux de douane et centres de viticulture, ainsi que 270 unités de surveillance, terrestres et aéronavales.

Les services centraux, situés à Montreuil, sont répartis en 6 sous-directions et un département de statistiques, et plusieurs autres services (relations internationales, communication et contrôle de gestion). Ils pilotent l'activité de la douane, élaborent la réglementation et orientent l'action des services douaniers.

DIRECTIONS INTERRÉGIONALES



Organisation territoriale

■ 12 directions interrégionales

L'interrégion, qui regroupe 2 à 6 directions régionales, constitue une entité de coordination de l'activité douanière dans ces directions.

■ 42 directions régionales, dont les limites ne coïncident pas nécessairement avec le découpage administratif, mais s'adaptent à l'importance de l'activité douanière.

Pour les TOM, 2 directions régionales :

- Nouvelle-Calédonie
- Polynésie française

et 2 services :

- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Wallis et Futuna

■ 4 directions régionales garde-côtes :

- Antilles
- Marseille
- Nantes
- Rouen

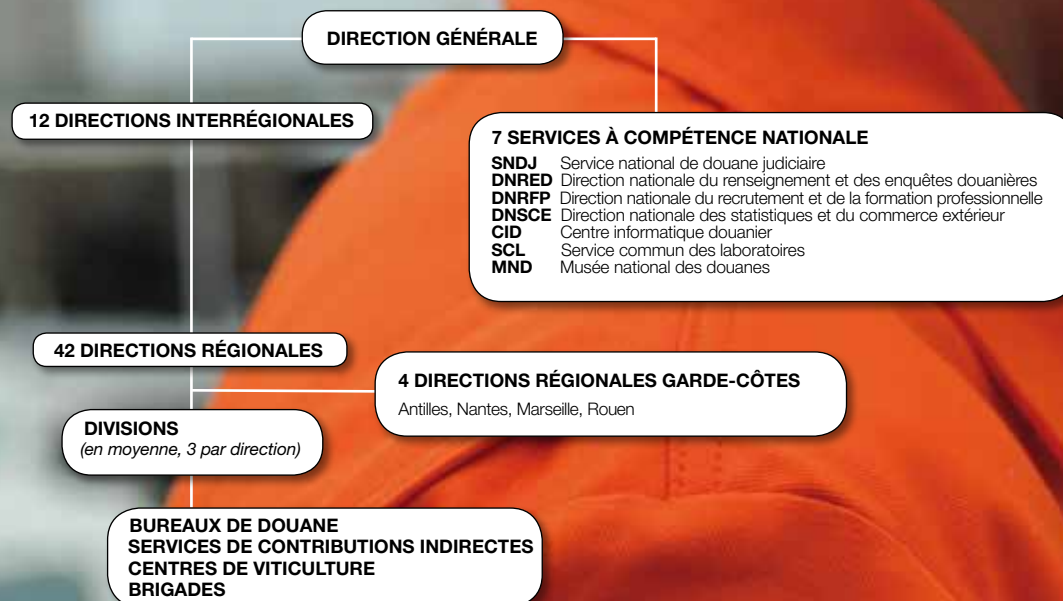


Direction générale des douanes et droits indirects

Organisation fonctionnelle

■ **7 services à compétence nationale** exercent une compétence fonctionnelle générale sur une ou plusieurs missions particulières :

- le Service national de douane judiciaire (SNDJ), dirigé par un magistrat, regroupe des « officiers de douane judiciaire », et poursuit sa montée régulière en puissance depuis sa création en 2002. Disposant des mêmes pouvoirs que les OPJ de la police ou de la gendarmerie, mais dans des domaines énumérés par la loi, les officiers de douane judiciaire sont compétents pour rechercher et constater des infractions soit relevant des matières douanières classiques (infractions au code des douanes, notamment contrebande de tous produits, infractions en matière de contributions indirectes, contrefaçons), soit ayant un lien avec les missions du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat (escroquerie à la TVA, blanchiment de capitaux, etc.).
- la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), est spécialisée dans la lutte contre les grands courants de fraude. Son activité s'exerce sur l'ensemble du territoire douanier (métropole et DOM). Sous l'autorité d'un directeur interrégional, la DNRED s'appuie sur l'action de trois directions spécialisées dans le renseignement, les enquêtes et les interventions opérationnelles.
- la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP), est chargée de la mise en œuvre de la politique de recrutement, de la formation professionnelle initiale et du perfectionnement des personnels des douanes. Elle compte 3 écoles situées à Tourcoing, Rouen et La Rochelle.
- la Direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), située à Toulouse, élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur, les résultats de la balance commerciale, ainsi que des travaux statistiques à la demande des entreprises.
- le Centre informatique douanier (CID), situé à Osny, réalise, maintient et exploite les programmes de traitement des opérations de dédouanement et de contributions indirectes, et assure le développement des applications informatiques mises en œuvre par l'administration douanière.
- le Service commun des laboratoires (SCL) résulte de la fusion des réseaux de laboratoires de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), afin de renforcer les compétences des agents, rationaliser les moyens techniques à leur disposition et offrir un service scientifique moderne et performant. Il assure l'analyse des marchandises, l'expertise scientifique et la coopération internationale scientifique.
- Le Musée national des douanes de Bordeaux présente au grand public les éléments d'histoire douanière et s'assure de leur conservation.



CYBERDOUANE

Le nouveau service de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), est spécifiquement chargé de lutter contre la cyberdélinquance en recueillant et exploitant le renseignement utile dans la lutte contre les fraudes sur Internet en matière de contrefaçons, stupéfiants, armes, œuvres d'art et tout autre marchandise pouvant faire l'objet de trafic ou de transaction illicites.

La création de « Cyberdouane » au sein de la DNRED est le premier volet d'un vaste plan de lutte contre la cyberdélinquance, décliné à travers plusieurs axes stratégiques : renforcement des moyens de contrôle, démantèlement des filières, adaptation de l'arsenal juridique, coopération inter-administrations, avec les titulaires de droits des marques, les fournisseurs d'accès Internet et les sites marchands, les établissements financiers et de paiement sur Internet, et la responsabilisation des consommateurs.





Contrôle routier

La libre circulation des marchandises et des personnes au sein du grand marché de l'Union européenne n'a en rien diminué les missions de contrôle et de lutte contre les fraudes de la douane, dans la mesure où la France se caractérise par 5 000 km de frontières maritimes, qui sont autant de frontières extérieures de l'Union européenne, et où elle surveille et contrôle les marchandises circulant à l'intérieur du territoire douanier.

La douane contribue, activement, à la lutte contre la fraude, le travail illégal et tous les trafics portant sur les marchandises les plus sensibles (contrefaçons, tabacs manufacturés), mais également à la lutte contre le blanchiment du produit de ces trafics, générateurs de substantiels bénéfices pour les organisations de fraude.

Par ailleurs, la douane, parce qu'elle contrôle les flux de marchandises, veille au respect de nombreuses réglementations visant à protéger la santé et la sécurité des consommateurs. Elle participe à la protection du consommateur, lors du contrôle de la sécurité alimentaire des produits ou de la conformité aux normes techniques des produits industriels, mais aussi lors de la gestion des éventuelles crises sanitaires. La protection du citoyen est donc devenue une priorité d'action de la douane française.

LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTS COURANTS DE FRAUDE

Le trafic de stupéfiants

Le trafic de stupéfiants constitue une **menace directe pour l'ordre et la santé publics**. Il génère des circuits financiers illicites, et alimente une économie souterraine qui affecte durablement les équilibres économiques de notre pays.

La douane joue un rôle essentiel dans la lutte contre ces trafics : contrôles des transports frontaliers, contrôles sur le territoire pour réprimer trafic et revente, surveillance des « produits précurseurs » (pouvant servir à la fabrication de drogues), détection et démantèlement des filières de narcotrafic.

Les deux tiers des saisies annuelles de drogues en France sont réalisées par la douane.

La lutte contre les trafics de stupéfiants constitue donc l'une des priorités d'action de la douane, répondant ainsi aux préoccupations des pouvoirs publics sur les dangers de ces trafics pour la santé et la sécurité des citoyens, et notamment des jeunes.

La mobilisation contre la contrefaçon

La douane est plus que jamais mobilisée contre le **fléau de la contrefaçon**, en raison des dangers qu'elle constitue, pour l'économie et l'emploi, mais aussi pour la sécurité et la santé des consommateurs.

En effet, du fait de sa mission de sécurisation des échanges commerciaux, de son positionnement privilégié aux frontières extracommunautaires et à l'intérieur du territoire et de sa connaissance des circuits internationaux, la douane est un acteur majeur dans la lutte contre la contrefaçon.

La loi du 29 octobre 2007 renforce les pouvoirs d'investigation de la douane en la matière et étend le délit douanier de contrefaçon aux dessins et modèles. Elle conforte, également, la coopération avec les titulaires de droit, qui conditionne l'efficacité de la lutte contre la contrefaçon. L'objectif recherché par la douane française est, tout à la fois, d'exercer une forte pression sur les contrefacteurs, et de dissuader les consommateurs potentiels de produits contrefaits.

En complément des contrôles traditionnels, notamment en zone frontalière, les services douaniers ont multiplié leurs interventions sur les marchandises acheminées par la voie postale ou le fret express, ainsi que sur les foires et marchés, lieux privilégiés pour l'écoulement des produits contrefaits.

La contrebande et le trafic de cigarettes

La douane française lutte activement contre l'importation, l'exportation ou la détention irrégulière de produits fortement prohibés ou taxés, ce qui est notamment le cas des cigarettes et tabacs.

Cette action à l'encontre de ces réseaux frauduleux vient compléter celle qu'elle mène contre l'économie souterraine générée par la vente illicite de cigarettes au détail, et contre le tourisme fiscal transfrontalier.

Cette action, qui contribue à la protection de la santé publique, s'appuie sur le monopole de distribution des tabacs. Elle s'oppose au développement, sur le territoire national, de circuits de distribution parallèles préjudiciables à l'activité régulière des préposés de l'État que sont les buralistes.

La lutte contre le blanchiment d'argent

La douane est habilitée à détecter les **circuits clandestins de blanchiment de capitaux**. Elle contrôle, en particulier, le respect de l'obligation déclarative qui impose de déclarer à l'entrée et à la sortie du territoire de l'Union européenne les sommes, titres ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 €.

La lutte contre les trafics d'armes et de munitions

A partir de 2002, et **consécutivement aux attentats du 11 septembre 2001**, la douane française a renforcé sa vigilance sur les trafics d'armes. Les saisies d'armes n'ont cessé de croître au cours des dernières années et la vigilance des services douaniers ne se relâche pas.

Le contrôle de l'immigration et du travail illégal

Les services douaniers participent à la lutte contre le travail illégal, composante de l'économie souterraine au même titre que les contrefaçons. Ils contrôlent, **en liaison étroite avec d'autres services publics**, l'immigration clandestine ou irrégulière aux frontières extérieures de l'espace Schengen, ainsi que dans les zones frontalières du territoire.



Saisie d'armes

L'ACTION DE LA DOUANE EN DIRECTION DU CITOYEN

Le contrôle des normes de sécurité

La douane participe au contrôle et respect des réglementations relatives à la qualité et à la sécurité des produits de diffusion et consommation courantes, et l'application de ces règles de protection du consommateur s'exerce lors de l'importation des produits dans le cadre d'un partenariat avec la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

La douane contribue à la protection du consommateur, en veillant au respect des réglementations relatives à la qualité et à la sécurité des produits industriels importés de pays extérieurs à l'Union européenne. Elle procède à des contrôles, complétés par des analyses en laboratoires. Les objets reconnus non conformes et dangereux sont soit mis en conformité, soit réexportés, soit détruits.

La protection de l'environnement naturel

Le trafic illégal des espèces animales et végétales sauvages menacées d'extinction est la deuxième cause de disparition de celles-ci, après la destruction des milieux naturels. La douane a pour mission, dans ce domaine, de **faire respecter la convention internationale signée à Washington** en 1973 (CITES), qui interdit ou soumet à autorisation, l'importation, l'exportation et la réexportation des espèces menacées.

L'échange de renseignements entre services douaniers, dans le cadre de l'assistance administrative mutuelle internationale, permet une collaboration opérationnelle très fructueuse. Elle repose sur :

- **des accords bilatéraux** (conventions d'assistance administrative mutuelle internationale) permettant des échanges de renseignements, la surveillance de personnes, de biens ou de moyens de transport, la constitution d'équipes communes d'enquête ;
- **un réseau d'attachés et officiers de liaison douaniers**, relais privilégiés de la douane à l'étranger. Ils assurent un rôle de liaison dans les domaines de l'activité douanière et favorisent les échanges de renseignements ;
- **des commissions rogatoires internationales** dans le cadre des enquêtes judiciaires confiées au SNDJ (Service national de douane judiciaire) par le parquet.

Ce sont les services en charge du contrôle des voyageurs qui enregistrent l'essentiel des constatations relatives à la protection des espèces sauvages (faune et flore) menacées d'extinction, notamment dans les aéroports franciliens, mais aussi les grands ports, ainsi qu'outre-mer. En marge de cette action répressive, la douane contribue régulièrement à la sensibilisation des citoyens sur la protection de l'environnement et la défense de la biodiversité.

La protection de l'environnement passe, également, par le contrôle des transferts de déchets. Ces dernières années, les services douaniers ont découvert des importations frauduleuses de déchets hospitaliers, de déchets de produits chimiques et de déchets de métaux lourds.

Les agents des douanes interviennent lors du dédouanement de ces déchets en provenance ou à destination des pays tiers. Les services douaniers sont également en mesure de vérifier la licéité des flux de déchets de statut communautaire, à la faveur de contrôles inopinés à la circulation.

La sauvegarde du patrimoine culturel

Les objets d'art, de collection ou d'antiquité, qui présentent un intérêt majeur pour la préservation ou l'enrichissement du patrimoine national, sont soumis à des règles particulières. Les agents des douanes sont chargés d'appliquer cette réglementation et de s'assurer qu'aucune œuvre d'art protégée, ni aucun trésor national, ne sortent frauduleusement de France.

La douane contribue activement à la **protection du patrimoine culturel français et international** et participe régulièrement à l'**enrichissement des collections nationales**, par la cession aux services du ministère de la culture et de la communication de biens culturels, dont elle a obtenu la pleine propriété au terme de la procédure contentieuse.

Enfin, la douane participe à la protection du patrimoine culturel des pays signataires de la convention internationale de l'Unesco. C'est ainsi que des pièces archéologiques, de grande valeur, rejoignent régulièrement les musées nationaux.



Contrôle voyageurs

L'action de la douane en mer

La participation de la douane aux missions interministérielles de l'Etat en mer est pleine et entière, en particulier pour le sauvetage en mer. Elle revêt deux aspects spécialisés : la protection contre les **pollutions marines** et le **contrôle des activités de pêche**.

Les avions des douanes (POLMAR) identifient chaque année plusieurs centaines de pollutions marines, et l'expertise « pollution maritime de la douane » a été sollicitée par les procureurs des juridictions spécialisées. Lorsque les parquets ont poursuivi, la douane a été systématiquement requise en première instance, au titre de son expertise.

L'avis de la douane, fondé sur son expertise et sur l'examen des photographies et relevés d'observations radar, est un élément à charge significatif, lors des audiences, voire préalablement aux poursuites.

Enfin, la douane poursuit son travail d'information de divers acteurs, nationaux et internationaux, dans la lutte contre les rejets illicites en mer de produits polluants.

En tant que police des pêches, la douane contribue activement au contrôle des prises, notamment par le respect de la réglementation sur la taille des poissons capturés.



Particulier ou professionnel, la douane vous propose des **sources d'information différenciées**, ainsi qu'un accès facilité aux procédures, afin **d'améliorer la qualité du service qui vous est rendu** :

- **les cellules-conseil aux entreprises**, implantées dans chacun des pôles d'action économique (PAE) des directions régionales des douanes, renseignent les dirigeants d'entreprise, notamment de PME, sur l'application des règles douanières et peuvent les conseiller gratuitement sur la mise en place de procédures de dédouanement sur mesure.
- **les brochures, dépliants ou fiches** de vulgarisation douanière sur des sujets très divers sont proposés dans les bureaux de douane ou lors des manifestations ou salons auxquels la douane participe régulièrement, ou bien via le site Internet www.douane.gouv.fr

- **le site Internet de la douane** www.douane.gouv.fr offre, grâce à son **moteur de recherche spécifique**, une information étayée des références réglementaires utiles, de données statistiques et des contacts pratiques.

- **le portail Pro.douane** <https://pro.douane.gouv.fr> renseigne utilement les opérateurs économiques et facilite l'essentiel de leurs démarches, en leur assurant un accès direct aux téléprocédures.

- **Infos Douane Service**, le centre de contact pour les usagers répond aux appels téléphoniques, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h, via un numéro Azur ou aux courriels adressés à ids@douane.finances.gouv.fr

0 811 20 44 44
Service au client

- **l'application gratuite Smartphone DOUANE Fr** dispense aux voyageurs des informations sur les formalités douanières.

- **enfin, la douane est présente sur Twitter** : http://twitter.com/douane_france



crédit photo : Francis Roche, Marc Bonodot.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
Bureau de l'Information et de la Communication
11, rue des Deux Communes — 93558 MONTREUIL Cedex



www.douane.gouv.fr

Infos Douane Service 0 811 20 44 44

(coût d'un appel local depuis un poste fixe)

ids@douane.finances.gouv.fr

Smartphone : DOUANE Fr (application gratuite pour les voyageurs)



MARS 2011